



Paris, le 5 septembre 2011

Adéquation missions/moyens au sein des DDI : **Les questions qui fâchent !!**

L'ouverture d'un calendrier de travail spécifique relatif à la question cruciale de l'adéquation mission/moyens au sein des DDI, obtenue de haute lutte au prix d'un boycott unitaire du CTP du 20 juin 2011, s'est traduite par une première réunion d'échange à Matignon le 19 juillet dernier, sous la présidence du Secrétaire Général du Gouvernement et en présence de l'ensemble des ministères concernés par les missions portées par les DDI.

*Suite à de premiers échanges nourris avec les organisations syndicales, **FORCE OUVRIÈRE** ayant à cette occasion clairement posé les éléments de débats et exprimé ses premières revendications ([cf communiqué du 19/07/2011](#)), le SGG s'est engagé sur l'organisation dès le mois de septembre d'une série de réunions de concertation thématiques (DDT, DDCS, DDPP et fonctions supports) pour faire évoluer et le cas échéant compléter son document sur les missions des DDI.*

Au regard des enjeux majeurs présentés, FORCE OUVRIÈRE a souhaité porter sans attendre à votre connaissance le décryptage de certaines questions clés pour la sauvegarde d'un service public républicain, au plus près des territoires et des citoyens.

Volume 1 :

Le cœur de missions des DDI attaqué : La toute-jeune RÉATE déjà déstabilisée par la RGPP ?

La première question à poser porte bel et bien sur la justification et la nécessité de lancer une réflexion sur les missions des DDI. **Pourquoi un tel débat ? Pourquoi maintenant, à peine plus d'un an après leur mise en place ? Pourquoi spécifiquement sur les DDI ?**

En effet, les missions des DDI sont clairement définies dans le décret du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles. **Et pour FORCE OUVRIÈRE, le niveau départemental est et doit rester le lieu de mise en œuvre des politiques publiques.**

Or, force est de constater que le « document de synthèse » établi en juin 2011 par le SSG, sensé « affirmer le cœur de missions des DDI » opère un certain nombre d'impasses ou coupes sombres par rapport aux fondements mêmes de la constitution des différentes DDI.

Petite revue des « portées disparues » du "cœur de missions" des DDI :

(en langage clair : des missions qui sont sensées ne déjà plus exister, avant même toute évolution programmée !)

Les « portées disparues » du cœur de missions des DDT **(en référence à l'article 3 du décret du 3 décembre 2009)**

- **La politique en matière de transports et de déplacements**, pourtant au centre des enjeux des territoires potentiellement concernés par des situations de précarité énergétique,
- **La sécurité et l'éducation routière (préfigurant un transfert en préfecture, voire une externalisation concernant ce dernier volet ?)**. Les agents en charge de ces missions dans les DDI apprécieront d'autant plus cet oubli qu'ils sont sous pression forte depuis deux mois au vu de l'actualité. Et rappelons que la Sécurité Routière est classée "grande cause nationale", et qu'elle devient même aujourd'hui une des priorités de l'ONU et l'OMS...
- **Bon nombre de missions liées au domaine du logement**, pour lesquelles la formulation sibylline proposée méconnaît totalement, à la fois pour le parc public et privé, les postures de conseil et d'appui, d'ingénierie et d'instruction financière pour le compte de l'ANAH, de l'ANRU et de délégataires à la pierre, ainsi que de d'observation et de prospective afin de construire une offre de logements privilégiant les équilibres à l'échelle des territoires. Aucune mention non plus en rapport avec la prise en compte de populations spécifiques tels les gens du voyage...
- **L'accessibilité des transports, de la voirie et des espaces publics et des établissements recevant du public** : absence d'autant plus symbolique que l'actualité n'a de cesse de démontrer que le portage effectif de la loi de 2005 passe par un investissement constant en pédagogie et en accompagnement auprès des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Signe d'un abandon de cette priorité nationale sous la pression des lobbies ?
- **La politique en matière de qualité de la construction**, qui ne saurait se résumer au vu des enjeux issus du Grenelle de l'Environnement à un appui au plan bâtiment auto-centré sur le patrimoine de l'État, et qui méconnaît l'action conduite en matière de santé dans le bâtiment (logements insalubres en particulier),
- **La contribution à la mise en œuvre des politiques relatives à la sécurité des bâtiments**, alors qu'en l'état, les DDT sont membres obligatoires des commissions ad'hoc, et que l'actualité internationale récente tendrait à inviter à la prudence quant à l'allègement des dispositifs de contrôle des établissements recevant du public,
- **La politique relative à la forêt** qui ne saurait se résumer à la gestion des milieux correspondants, mais bien intégrer ses dimensions économiques et de prévention des risques d'incendie,
- **Les missions de solidarité portées par la loi au bénéfice des petites collectivités** : l'annonce d'un abandon en bonne et due forme des missions d'ATESAT et d'application du droit des sols (ADS) ?
- **Et enfin, la promotion du développement durable**, passée à la trappe en dehors de sa dimension liée à l'aménagement des territoires : un concept déjà passé de mode ?

Des territoires de plus en plus seuls face au repli continu des services de l'État !!

Les « portées disparues » du cœur de mission des DDCCS **(en référence à l'article 4 du décret du 3 décembre 2009)**

- **La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances** : un signe des temps ?
- **L'accompagnement de la vie associative** stoppé au delà des actions de développement : des acteurs laissés seuls sur le bord du chemin alors qu'ils jouent un rôle central dans le lien social !
- **La contribution à l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes vulnérables** : l'ascenseur social et solidaire plus que jamais grippé !
- **La contribution à la prévention du dopage** : histoire de rendre nos sportifs plus ... compétitifs ?
- Et enfin, pour couronner le tout, **la politique relative aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes** : nul doute que tous les combats sont d'ores et déjà gagnés en la matière...

Sombre horizon pour tout citoyen appelé à faire appel à la solidarité nationale...

Les « portées disparues » du cœur de mission des DDPP **(en référence à l'article 5 du décret du 3 décembre 2009)**

Nota: la formulation de la partie « cœur de missions » des DDPP issue du document du SGG est tellement succincte et cantonnée aux objectifs généraux qui leur sont assignés, qu'il est très difficile d'en extraire des missions concrètes (ce qui est un comble !).

Apparaissent néanmoins encore plus absentes que les autres celles concourant :

- à la conformité, la qualité et la sécurité des produits et prestations,
- à la santé et l'alimentation animale, la traçabilité des animaux et des produits
- à la protection des animaux domestiques et de la faune sauvage captives,
- aux conditions sanitaires d'élimination des cadavres et des déchets animaux,
- à l'inspection des installations classées exerçant des activités agricoles et une partie des activités agroalimentaires,
- au contrôle des ventes soumises à autorisation,
- au contrôle de l'exercice de la médecine vétérinaire,
- à la surveillance biologique du territoire et aux actions de maintien du bon état sanitaire des végétaux,
- à la certification sanitaire des végétaux et de leurs produits.

Cocktail potentiellement détonnant pour un consommateur désormais bien esseulé !!

Autre constat résolument symptomatique de la situation connue par l'ensemble de ces directions: **absolument aucune mention des missions liées aux fonctions support de proximité, pourtant indispensables au fonctionnement des services et donc au portage des politiques.** Sans doute est-il considéré en haut lieu que tout est déjà transféré au niveau régional, ou bien mutualisé ça et là au gré de l'imagination fertile des Préfets au niveau local. En la matière, la naufrage n'est désormais plus très loin...

Au final, le bilan est donc clair et sans appel : avant même application des « ajustements » et « évolutions » programmés à court et moyen terme (que nous aurons bien entendu l'occasion d'évoquer dans une prochaine « *Question qui fâche* »), et ce **tout juste un an et demi après mise en œuvre de la RéATE, un important hiatus existe déjà pleinement entre le périmètre réglementaire des missions des DDI et la définition qui en est aujourd'hui donnée par le SGG et les ministères dont les politiques sont portées par les DDI !!**

La raison de cet état de fait est malheureusement simple. **La raison tient en un sigle devenu commun : « RGPP ». La RGPP et son lot de suppressions d'effectifs qui touchent principalement les services déconcentrés, et qui vient donc percuter de plein fouet la RéATE en déstabilisant les toutes jeunes DDI.**

Pour FORCE OUVRIÈRE, le niveau départemental doit rester le niveau de mise en œuvre des politiques publiques avec les Directions régionales en pilotes et animatrices. Ces services doivent pouvoir répondre aux besoins des territoires, des populations, de la sécurité, de la cohésion sociale...

FORCE OUVRIÈRE dénonce en conséquence l'application dogmatique de la RGPP aux services de proximité des territoires et des citoyens, dont les effets sont désormais reconnus au plus haut niveau de l'État, le « cœur de missions » des DDI ne correspondant déjà plus à la définition du décret du 3 décembre 2009.

Aussi, les DDI doivent retrouver les moyens nécessaires pour exercer la plénitude des missions qui leur ont été confiées réglementairement, intégrant aussi bien un rôle régalien et de contrôle mais aussi de portage des politiques publiques de l'État au plus près des usagers et des territoires suivant des postures d'expertise, de sensibilisation, d'impulsion et d'accompagnement.

À paraître prochainement dans la série des « Questions qui fâchent »:

- **« ajustements » et « évolutions » des missions :**
 - **de qui se moque-t-on?**
 - **pourquoi les DDI vont-elles dans le mur ?**
- **en quoi la guerre fratricide entre directions régionales et départementales va mettre à mal le Service public ?**

Et bien d'autres sujets touchant très directement le Service public, les agents et leurs services...



Avec FO, **JE** défends mon statut et mes conditions de travail

Avec FO, **NOUS** portons ensemble des revendications claires et fortes pour mieux assurer nos missions

Avec FO, **TOUS** se mobilisent pour faire progresser le service public de la République

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris